

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents : Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : Modification du nom de l'organisme cité dans la délibération concernant les Plans Communaux de Débroussaillage (PCD).**

Vu l'arrêté préfectoral n°2012338-0004 du 3 décembre 2012 relatif au débroussaillage légal,

Vu la délibération n° 2021-12 du 20 Janvier 2021, fixant la mise en oeuvre du Plan Communal de Débroussaillage (PCD) à l'aide de l'Office de l'Environnement de la Corse qui s'est proposé pour accompagner administrativement et techniquement la commune pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi dans le temps, de son PCD,

Considérant que dorénavant l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) compétent en matière de débroussaillage légal, accompagnera la commune de Pianottoli-Caldarello dans la mise en oeuvre de son PCD,



Considérant qu'il convient de modifier le nom de l'organisme en charge des PCD, en remplaçant l'appellation l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), à chaque mention faite dans la délibération d'origine, par le nom de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC),

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article Unique :** de modifier la délibération n°2021-12 du conseil municipal du 20 janvier 2021, conformément à la prise en compte de la nouvelle organisation entre l'OEC et l'ODARC, et notamment que l'assistance administrative et technique, concernant les PCD, sera assurée par l'ODARC.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--